



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Club des Archers de Saint-Herblain

Samedi 26 novembre 2022 à 10h30
Salle de Tir à l'arc du Vigneau

Le samedi 10 février 2024 à 10h00, les membres de l'association du Club des Archers de Saint-Herblain se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son Président M. Christophe GERARDIN.

L'Assemblée était présidée par M. Christophe GERARDIN, Président de l'association. Il était assisté de M. René DE PIERREFEU, Trésorier de l'association et de Mme Estelle PARIS, Secrétaire de l'association, ainsi que de M. Étienne BLONDEAU, ancien président de l'association pour la passation de pouvoir devant tous les membres du Club après décision du Comité Directeur.

La séance ouvre à 10h00 mais le quorum n'est pas atteint. Conformément à l'article 11 des statuts, le quorum (1/4 des membres) n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la première séance, une deuxième assemblée est ouverte et se tient après avec le même ordre du jour. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

1. Approbation du PV de la précédente AG
2. Mot de l'ancien Président
3. Rapports d'activités
4. Mot du Président
5. Rapport financier du Trésorier et approbation des comptes de l'exercice 2022-2023
6. Vote du budget de l'exercice 2023-2024
7. Vote pour l'incorporation de nouveaux membres au Comité Directeur
8. Remise de récompenses
9. Informations et questions diverses

Ouverture de la séance : 10h00
Fin de séance : 10h50



1. APPROBATION DU PV DE LA PRECEDENTE AG

Le PV de la précédente AG du 26/11/2022 a été envoyé par email avec la convocation aux adhérents.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. MOT DE L'ANCIEN PRESIDENT

M. Étienne BLONDEAU, Président de l'association, a souhaité donner sa démission lors de la dernière réunion du Comité Directeur en date du 18 janvier 2024. M. Christophe GERARDIN s'est présenté pour le poste et a été élu à l'unanimité par le Comité Directeur.

M. Étienne BLONDEAU tient à souligner qu'il a pris la Présidence du club après des années difficiles et il a eu la tâche, avec une équipe solide et motivée, de remonter la barre. Il a souhaité remercier vivement les membres du Comité Directeur ainsi que les entraîneurs qui l'ont aidé dans cette tâche. Un bon fonctionnement s'est mis en place et a donné de la dynamique au club ainsi qu'une bonne ambiance.

Il souhaite maintenant passer la main à M. Christophe GERARDIN qui a beaucoup de connaissances dans le domaine du tir à l'arc : vice champion d'Europe, entraîneur fédéral, membre du Comité Directeur de la ligue/région, il mène de nombreuses actions pour la promotion du Paratir ce qui lui amène une connaissance des instances, notamment de la Mairie avec qui nous sommes en lien étroit. Tous ces points font que M. BLONDEAU pense que M. GERARDIN fera un bon Président.

Le mot de l'ancien Président est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORTS D'ACTIVITES

Chaque responsable de secteur fait un rapport sur son activité :

- M. Alain PITON pour le parcours, 3D, nature
- M. Christophe GERARDIN pour le Tir Anglais
- M. Jean-François SEROUX et M. Yves BEAUVILLAIN pour les Jeunes
- M. Jacky DORSO pour le Paratir

M. Alain PITON fait de l'initiation à l'arc traditionnel, rénove les cibles et est également membre du Comité Directeur. Il appartient au groupe pratiquant le Parcours et l'anime pour motiver, faire progresser le groupe. Il est pour cela assisté de M. René DE PIERREFEU et M. Daniel LE TERRIEN. M. Francis JAMAULT a été élu le meilleur dans ce groupe en 2023.

M. Christophe GERARDIN a parlé du Tir Anglais. Il y a eu quelques résultats en départementaux/régionaux. M. Jean-Philippe BOSMAN s'occupe du matériel et du haut niveau en Tir Anglais. Patrick GAUTHIER-HATET a fait le départemental en Tir Anglais cette année.

M. Jean-François SEROUX et M. Yves BEAUVILLAIN ont parlé des Jeunes. Les cours ont lieu le mercredi après-midi, en trois sessions (1ère année, 2ème année et Perfectionnement). 5 bénévoles assurent ces cours (Yves BEAUVILLAIN, Séverine PRIGENT et Jean-François SEROUX pour les 1ère et 2ème années ; Bernard MERAND et Jean-Philippe BOSMAN pour le Perfectionnement). 10 jeunes seulement sont en première année, ils ont donc été mélangé avec des Seniors 3. Pour les 2ème et 3ème année, il y a un problème d'horaire qui ne permettent pas à certains de venir.



Des qualifications et passages de flèches sont organisés pour qu'ils puissent progresser. Le passage sur le terrain extérieur se fera dès que possible.

Ezeckiel ROBERT a participé au départemental et au régional, ce qui n'a pas été simple car il s'est retrouvé en régional avec des niveaux nationaux alors qu'il est seulement en 2ème année.

Louise NOEL-DIVILLER et Amaury THOMAS ont également participé au départemental et ont atteint les duels.

Axell DUPONT a fait une très belle saison en salle.

M. Jean-François SEROUX et M. Yves BEAUVILLAIN saluent le travail d'équipe qui s'est opéré et remercie Mme Séverine PRIGENT pour son aide durant l'année.

M. Jacky DORSO encadre le Paratir à l'arc. Il y a un groupe constant de 14 archers (3 loisirs).

Les championnats sont difficiles et entraînent de nombreux déplacements ainsi que des frais associés (7 compétitions de suite). La participation est donc difficile et contraignante.

La perspective pour l'année prochaine est de continuer à améliorer les compétences.

Les rapports d'activités sont approuvés à l'unanimité.

4. MOT DU PRESIDENT

Dans les années à venir, des entraîneurs vont passer la main, mais qui pour les remplacer ?

Il est important de motiver des membres pour prendre le relais, il faut en parler autour de nous et rappeler que le club finance des formations d'entraîneurs et d'encadrants, car sans eux, il n'y a pas de club. Il faut des personnes disponibles le mercredi après-midi ou le vendredi soir.

Si des personnes sont intéressées par la formation d'arbitre, nous les soutiendront également. Cette année, M. Pierre SABATTIER se forme à l'arbitrage.

L'objectif du club est de pouvoir accueillir tout le monde, le plus possible. Nous ne cherchons pas à devenir un club d'élite, nous avons déjà essayé et cela a été un fiasco. Nous voulons vraiment nous concentrer sur l'humain et le partage, mais pour cela nous avons besoin d'aide.

Le bénévolat est important au sein du club et nous cherchons toujours des bénévoles prêts à aider lors des événements que nous pouvons organiser. Donner un coup de main lors d'un événement est une aide inestimable et nous comptons sur nos membres pour aider occasionnellement quand ils le peuvent.

Le mot du Président est approuvé à l'unanimité.

5. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022-2023

Sur le plan financier, la saison 2022-2023 s'est terminée comme la saison précédente avec un excédent de gestion, soit 4 306,11€. Nous avons envisagé de terminer avec un léger déficit mais certains facteurs ont modifié cette prévision :

- hausse de certaines recettes : un accroissement sensible de nos adhérents de +10%, une subvention FFH non prévue sur cet exercice +600€, l'organisation d'un premier Concours Nature +600€ et des locations d'arcs en hausse +700€

- baisse de certaines dépenses : des achats d'arcs métal non concrétisés -800€, des frais dédiés à l'accompagnement de nos archers aux concours régionaux et nationaux en baisse car moins de participants -2 800€ et pas de prestations de services (formateur) -1 700€



En conséquence, les grandes masses de notre compte de résultats s'établissent comme suit :

- les produits : 25 707,73€ dont les licences 18 294€, les subventions 3 100€ et divers produits 4 000€
- les charges : 21 401,72€ dont les licences FFTA 8 355€, les frais liés aux compétitions 5 500€ et diverses charges de fonctionnement 6 200€

En résumé au 31 août 2023, les disponibilités de l'Association étaient de :

- compte courant Crédit Agricole : 4 332,68€
- compte sur Livret A Crédit Agricole : 24 299€
- solde caisse : 215€

Notre situation financière est comme précédemment solide, nous disposons d'au moins un exercice de réserves, ce qui est la norme pour une association.

Nous avons prévu pour cet exercice 2023-2024 de procéder aux dépenses non effectuées l'année dernière, pour le matériel entre autres, et également une baisse de nos recettes liée aux licences (-15%).

Enfin, Olivier BUCOURT et Jean-Charles HERNOT, vérificateurs aux comptes, ont procédé à la vérification exhaustive des comptes de l'Association et les ont validés.

L'intégralité des états comptables est joint en annexe de ce PV.

**Validations des comptes 2022-2023 : adoptés à l'unanimité.
Quitus au Trésorier : oui à l'unanimité.**

6. VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2023-2024

M. René DE PIERREFEU présente le budget 2023-2024 qui est annexé à ce compte-rendu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. VOTE POUR L'INCORPORATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITE DIRECTEUR

Deux personnes souhaitent intégrer le Comité Directeur. Pour cela, elles devaient être élues lors de l'Assemblée Générale.

Mme Isabelle CORBIN et Mme Audrey LE MAT, déjà en charge de la communication Facebook au sein du Club, se présentaient donc devant l'Assemblée.

Les votes se sont fait à main levée et ***tous les candidats ont été élus à l'unanimité pour siéger au Comité Directeur.***

8. REMISE DE RECOMPENSES

Départemental / Régional Sénior :

- Alain PITON (3ème France)



Départemental / Régional Paratir :

- Marc VINES
- Thierry JANVIER
- Pascal DUHOUX
- Martine MARCHAND
- Nathalie DRONNEAU
- Laurent MARCHAND
- Christophe GERARDIN
- Séverine PRIGENT

Jeunes :

- Ezeckiel ROBERT
- Amaury THOMAS
- Louise NOEL-DIVILLER

Le club tenait à tous les remercier d'avoir participé à ces concours.

Nous tenions aussi à remercier Étienne BLONDEAU pour avoir accepté de prendre la Présidence du Club quand celui-ci avait des problèmes car sans Président, il n'y a pas de Club. Un grand merci pour son implication !

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le mur de tir extérieur a commencé à être changé. Pour la partie intérieure, nous sommes en attente d'un retour de la Mairie. Nous souhaiterions mettre en place un changement régulier. Cette pérennité est à voir avec la Mairie, les installations leur appartenant.

Nous sommes également toujours en recherche de bénévoles pour les événements que nous mettons en place tels que le Tir Famille ou le Tir du Roy. Les bénévoles sont des personnes importantes pour faire avancer un Club, qu'ils nous aident une fois dans l'année ou plus régulièrement. Un grand merci à ceux qui offrent déjà de leur temps et merci par avance à nos futurs bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

A Saint-Herblain, le 10/02/2024

Le Président
Christophe GERARDIN

Le Trésorier
René DE PIERREFEU

La Secrétaire
Estelle Paris

www.archersdesaintherblain.fr

BILAN 2022-2023

ACTIF	Exercice 2022-2023	Exercice N-1	PASSIF	Exercice 2022-2023	Exercice N-1
Capital souscrit - non appelé	0,00	0,00	CAPITAUX PROPRES		
ACTIF IMMOBILISE			Fonds associatif	24 541,35	20 229,48
Immobilisations incorporelles:			Primes d'émission, de fusion, d'apport,		0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	Ecart de réévaluation		0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	Ecart d'équivalence		0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	Réserves:		
Autres	0,00	0,00	Réserve légale		0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	Réserves statutaires ou contractuelles		0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	Réserves réglementées		0,00
Immobilisations corporelles:			Autres		0,00
Terrains	0,00	0,00	Report à nouveau		0,00
Constructions	0,00	0,00	Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	4 306,01	4 311,87
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0,00	0,00	Subventions d'investissement		0,00
Autres	0,00	0,00	Provisions réglementées		0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	Total I	28 847,36	24 541,35
Avances et acomptes	0,00	0,00	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Immobilisations financières			Provisions pour risques		0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	Provisions pour charges		0,00
Prêts	0,00	0,00	Total II	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	DETTES		
Total I	0,00	0,00	Emprunts obligataires convertibles		0,00
ACTIF CIRCULANT			Autres emprunts obligataires		0,00
Stocks et en-cours :			Emprunts et dettes auprès établissements de crédits		0,00
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	Emprunts et dettes financières diverses		0,00
Marchandises	0,00	0,00	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		0,00
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	0,00	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		0,00
Créances :			Dettes fiscales et sociales		0,00
Créances clients et comptes rattachés	0,00	0,00	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		0,00
Autres	0,00	0,00	Autres dettes		0,00
Disponibilités	28 847,36	24 541,35	Instruments de trésorerie		0,00
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance		0,00
Total II	28 847,36	24 541,35	TOTAL III		0,00
TOTAL GENERAL	28 847,36	24 541,35	Ecart de conversion passif		0,00
			TOTAL GENERAL	28 847,36	24 541,35

COMPTES DE RESULTAT 2022-2023

Charges	Exercice 2022/2023	Exercice (N-1)	Produits	Exercice 2022/2023	Exercice (N-1)
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de marchandises (Maillots)	1 014,60	1 026,30	Ventes de marchandises	1 436,00	1 303,00
Variation des stocks		0,00	Prestations de service		600,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements		0,00	Location de matériel	1 130,00	398,00
Variation des stock		0,00	Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	2 566,00	2 301,00
Autres achats et charges externes	6 221,25	2 644,01	<i>dont à l'exportation:</i>		0,00
Concours internes (Frais Arbitres)	121,30	795,03	Production stockée		0,00
Concours externes (Inscriptions + Frais Déplacements)	2 168,50	5 012,44	Licences+ Droit de Paillon	18 294,00	14 982,00
France Paratir (Inscriptions + Frais Déplacements)	3 326,07	4 747,41	France Paratir		7 737,90
Licences	8 355,00	8 014,00	Subventions d'exploitation	3 100,00	2 500,00
Prestations de Services		1 774,00	Concours Interne	1 448,00	848,00
Charges sociales		0,00	Autres produits (Interêts Livret A)	299,73	91,16
Dotations aux amortissements et aux provisions:			Sous-total B	23 141,73	26 159,06
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		0,00	Total I (A+B)	25 707,73	28 460,06
Sur actif circulant: dotations aux provisions		0,00	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	0,00	0,00
Autres charges/ Frais Formation	195,00	135,00	Produits financiers:		
TOTAL I	21 401,72	24 148,19	De participation	0,00	0,00
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :	0,00	0,00	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Charges financières:			Autres intérêts et produits assimilés	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00	Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	Différences positives de change	0,00	0,00
TOTAL III	0,00	0,00	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Charges exceptionnelles:			Total III	0,00	0,00
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	Produits exceptionnels:		
Sur opérations en capital	0,00	0,00	Sur opérations de gestion	0,00	0,00
TOTAL (IV)	0,00	0,00	Sur opérations en capital	0,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (V)	0,00	0,00	Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VI)	0,00	0,00	TOTAL IV	0,00	0,00
Total des charges (I+II+III+IV+V+VI)	21 401,72	24 148,19	Total des produits (I+II+III+IV)	25 707,73	28 460,06
Solde créditeur = bénéfice	4 306,01	4 311,87	Solde débiteur = perte (3)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	25 707,73	28 460,06	TOTAL GENERAL	25 707,73	28 460,06



RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

EXERCICE 2022-2023

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons vérifié les comptes de l'association Les Archers de Saint-Herblain, clos le 31 août 2023 et qui portaient sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Tous les documents comptables nécessaires à notre examen ont été mis à notre disposition. Nous avons ainsi pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles et vérifications en respectant les principes de diligence généralement admis.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2022-2023 tels qu'ils vous sont présentés.

En foi de quoi, nous avons rédigé le présent rapport.

A Saint-Herblain le 17 Novembre 2023

Olivier BUCOURT

Jean Charles HERNOT

www.archersdesaintherblain.fr